

fois, en effet, des normes applicables au traitement des victimes de conflits internes ont été consacrées en droit international. Ce genre de protection ne s'était appliqué jusqu'ici qu'aux types classiques de guerres entre Etats.

En signant les Protocoles, le Canada s'identifie à une étape importante dans le développement du droit international. Le gouvernement voit dans ces instruments des mesures concrètes de la part de la communauté internationale pour élargir la protection des droits de la personne et améliorer le sort des victimes aux prises avec les conséquences désastreuses qu'entraînent les conflits internes et internationaux.